

Synthèses pour les groupes

1) 1291 : les « origines »

A cette époque, les cantons qu'on appelle « primitifs », les Waldstätten (Uri, Schwytz, Unterwald) vivent de manière relativement autonome dans le Saint Empire romain germanique : Uri et Schwytz sont placés sous l'autorité directe de l'empereur, ils ne dépendent donc pas d'un autre seigneur. L'ouverture du col du Gothard (pour le transport de marchandises) rend cette région très importante pour l'Empire. Alors que les Habsbourg, une puissante famille locale, essaient d'augmenter leur territoire et leur pouvoir, l'empereur meurt, ce qui inquiète les cantons « primitifs ». Uri, Schwytz et Unterwald signent une alliance pour se protéger réciproquement, tout en reconnaissant l'autorité du nouvel empereur.

Le Pacte de 1291, présenté comme l'acte de naissance de la Suisse, est en réalité une copie plus tardive du XVe siècle, qui renouvelle une alliance déjà existante.

2) 1393 : Autour du Convent de Sempach

Les tensions entre les Habsbourg et les cantons « primitifs » continuent après 1291, et plusieurs batailles les opposent : Morgarten (1315), Sempach (1386), Näfels (1388) que les Suisses gagnent. En 1315, les cantons primitifs signent le « pacte de Brunnen », qui parle pour la première fois des « Confédérés », et concluent de nombreux pactes et traités avec d'autres cantons : Lucerne, Zurich, Glaris, Zoug et Berne. En 1393, Uri, Schwytz et Unterwald signent pour la première fois avec les 5 autres cantons une charte commune : Le Convent de Sempach. Même si cette charte n'a jamais vraiment été appliquée, c'est la première fois que les huit cantons font une tentative pour se donner les mêmes lois.

3) 1536-1798 : L'Ancien Régime

Après 1393, les Confédérés agrandissent progressivement leur territoire par des alliances, des conquêtes ou des achats : en moins de 50 ans, il quadruple. Fribourg et Soleure se lient avec les huit cantons de la Confédération l'alliance en signant le Convent de Stans (1481). Depuis le XIIIe siècle, les cantons se réunissent en Diète, qui regroupe 1 ou 2 représentants des cantons. Suite à une défaite contre la France en 1515, la Confédération passe sous la protection de la France et n'interviendra plus dans des conflits européens. En 1648, l'Europe reconnaît l'indépendance de la Suisse par les traités de Westphalie.

La Suisse est divisée en de nombreux territoires, et le pouvoir est exercé par un petit nombre de familles : ce n'est donc pas une démocratie ! Chaque canton fonctionne comme un petit Etat indépendant. Il commence aussi à avoir des tensions entre cantons catholiques et protestants, entre les villes et les campagnes, entre les familles au pouvoir et les habitants « sujets », qui ne bénéficient pas des mêmes droits.

4) 1798 : République helvétique

L'influence de la Révolution française (1789) arrive en Suisse, et des mouvements populaires réclament plus de liberté, ce que les familles aristocrates au pouvoir refusent. Le mouvement continue, toujours réprimé par les élites. Peu à peu la révolution gagne différents cantons : il y a un mouvement de libération populaire spontané, aidé par l'invasion par les troupes françaises en 1797.

La République helvétique est proclamée en 1798, sur la base d'une Constitution écrite à Paris. C'est la première fois que la Suisse fonctionne comme un état unifié, avec un gouvernement commun aux cantons, qui perdent leur autonomie. Les troupes se retirent en 1802, et le gouvernement central perd le contrôle sur les cantons, qui réclament leur indépendance. La France impose son contrôle en organisant de nouvelles institutions suisses par l'Acte de médiation (1803) : les cantons retrouvent leur pouvoir.

5) 1847 : La guerre du Sonderbund

Entre 1803 et 1815, neuf cantons rejoignent la Confédération : les frontières des cantons sont modifiées plusieurs fois en moins de vingt ans ! Après la chute de Napoléon Bonaparte, l'Europe se réorganise, et la Suisse aussi. Elle est reconnue par les puissances européennes en 1815 comme étant neutre, et se donne une nouvelle Constitution : Le Pacte de 1815, très conservateur, pas du tout démocratique, qui impose un retour à la situation d'avant 1798. Peu à peu des idées démocratiques progressent en Suisse. On assiste à une très forte tension : d'une part, les cantons libéraux qui veulent une Confédération plus unifiée et davantage de démocratie ; de l'autre, les cantons conservateurs qui veulent l'indépendance des cantons. Les tensions existent aussi entre catholiques et protestants et entre villes et campagnes. La guerre civile entre cantons (la guerre du Sonderbund) ne dure que 3 semaines et voit la victoire des cantons libéraux.

6) 1848 : La Suisse moderne

Après la victoire des libéraux en 1847, la Suisse adopte une nouvelle Constitution en 1848, qui fonde les bases de la Suisse moderne. Elle devient un état fédéral centralisé, qui offre un compromis entre les idées des conservateurs (laisser un pouvoir assez important aux cantons) et les libéraux (des institutions nationales communes, une monnaie unifiée, l'abolition des frontières intérieures entre cantons, ...). On choisit la ville de Berne comme capitale. C'est à ce moment qu'on imagine aussi le fonctionnement politique actuel, avec la formation de l'Assemblée fédérale (composée du Conseil des Etats et du Conseil national) et du Conseil fédéral (avec les sept conseillers fédéraux). La Constitution de 1848 sera révisée en 1874, puis en 1891, et à de nombreuses reprises pendant le XXe siècle, grâce au droit d'initiative et de référendum, progressivement introduits.

Mais ce n'est qu'en 1891 que la Suisse fête pour la première fois sa fête nationale, malgré les réticences de certains conservateurs, qui vont jusqu'à boycotter la fête. Et c'est en 1899 seulement que les cantons commémorent chaque année ce jour en faisant sonner les cloches dans les églises. La fête nationale suisse est née en 1891, pas en 1291 !